

Nantes, le 5 février 2024

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2024

## Offre d'essai des services de mobilités : la Métropole agit pour faciliter les déplacements de ses habitants

Dans la période de grands chantiers qui s'ouvrent pour l'élargissement du Pont Anne-de-Bretagne, la création de nouvelles lignes de tramway et les travaux préalables de réseau, Nantes Métropole renforce son action pour favoriser les alternatives à la voiture individuelle en proposant une offre d'essai des différents services de mobilité Naolib. Grâce à ce dispositif, les usagers pourront tester différents modes de transport et identifier quel service correspond le mieux à leurs besoins pour se déplacer. Cette proposition « tremplin » doit permettre aux bénéficiaires de modifier leurs pratiques de déplacement dans la durée en optimisant leur temps de parcours, le coût et le confort de leurs déplacements, au bénéfice de leur santé et de l'environnement.



Cette mesure vient renforcer l'ensemble des actions menées de long terme par la métropole pour accompagner les usagers vers des pratiques de mobilité plus durables. Parmi ces actions fortes et complémentaires, la création d'un pack mobilités pour les entreprises, la mise en place du nouveau site internet Naolib et d'Allonaolib, du conseil individualisé pour accompagner les changements de mobilités ou encore le développement du compte unique mobilité et d'une billetterie interopérable.

### Un essai d'un mois pour les non-abonnés

Les usagers non-abonnés auront la possibilité de tester gratuitement chaque offre proposée pendant une période d'un mois au cours de cette expérimentation. Pour bénéficier de cette opportunité, l'utilisateur ne doit pas être déjà abonné au service qu'il souhaite essayer. Les différentes offres de mobilité peuvent être testées successivement ou simultanément. L'accès à ces offres se fera principalement en ligne, mais les utilisateurs qui rencontrent des difficultés pourront se rendre dans les points d'accueil Naolib ou les contacter pour obtenir une assistance lors de la souscription.

Pourront ainsi être testés gratuitement :

- **Les transports en commun**, via la souscription d'un m-ticket mensuel sur l'application mobile Naolib Tram et Bus. Ce titre mensuel donnera accès à l'ensemble du réseau de transport y compris les P+R et sera gratuit.
- Naolib Vélo en libre-service et Naolib Véloparc : deux offres seront mises à disposition sur le site de Bicloo ainsi que sur l'application Naolib vélo. L'utilisateur pourra également être accompagné dans sa souscription à la maison Naolib vélo.
- **Le vélo en location moyenne et longue durées** : les utilisateurs auront la possibilité de profiter de la location mensuelle d'un vélo gratuitement, dans la limite des disponibilités. Afin de répondre au mieux à cette demande, 2 000 vélos à assistance électrique (VAE) Monbicloo supplémentaires seront ajoutés progressivement à la flotte existante d'ici à mi-2025. L'utilisateur devra verser une caution correspondant au type de vélo loué et couvrir les frais de réparation qui ne sont pas inclus dans l'abonnement, le cas échéant.

Ces offres d'essai seront accessibles à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024. Toutes les informations seront disponibles sur [www.naolib.fr](http://www.naolib.fr).